

Cartouches d'impression: 8 critères d'achat durable

Recommandations pour le secteur public

Domaine

Pourquoi cela est important

À quels critères devriez-vous être attentif ?

Responsabilité du producteur pour les Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (cartouche d'imprimante)



Conformité aux obligations du producteur / premier importateur au sein de l'UE et des États membres.

Conformité des producteurs ou premiers importateurs de cartouches à la Directive DEEE 2012/19/UE et aux transpositions des États Membres (intégration des cartouches à la réglementation DEEE en France prévue au 15/08/2018).

Qualité de l'air intérieur (système d'impression)



Les émissions de substances et particules du système d'impression doivent se situer dans les niveaux acceptables reconnus. La qualité de l'air intérieur (QAI) doit être conforme aux exigences SSE (santé, sécurité, environnement), pouvant varier d'un pays à l'autre.

Les cartouches utilisées avec une imprimante doivent garantir une qualité d'air intérieur conforme aux valeurs seuils des normes internationales.

Impact environnemental tout au long du cycle de vie (système d'impression ou cartouche)



Cela couvre les aspects environnementaux tels que l'efficacité énergétique de l'impression, les matériaux utilisés, le niveau sonore de l'imprimante, etc. Critère relatif à l'éco-conception des produits, important au regard des exigences SSE et de l'économie circulaire.

Le système d'impression (cartouches et imprimante) ou les cartouches doivent être conformes aux exigences des écolabels reconnus couvrant les aspects environnementaux tout au long du cycle de vie du système d'impression (ou de la cartouche). Ces critères couvrent tous les aspects liés au cycle de vie en dehors de la qualité de l'air intérieur (couverte par les critères QAI).

Marquage CE (système d'impression)



Conformité aux obligations du producteur / premier importateur au sein de l'UE et des États membres. Il ne faut pas utiliser une imprimante si sa conformité CE n'est pas confirmée.

La conformité CE d'un système d'impression est assurée par les fabricants, généralement sur la base de rapports d'essais couvrant les éléments pertinents des imprimantes.

Fiche de données de sécurité « FDS » (cartouche d'imprimante)



Document d'information en matière de santé, sécurité et d'environnement (SSE). Il informe sur les propriétés du produit, ses risques et dangers pour la santé humaine et l'environnement, les mesures de protection.

Le fournisseur doit donner les fiches de données de sécurité relatives aux cartouches d'imprimante contenant du toner ou de l'encre (dans la langue locale si ces produits sont dangereux).

Rendement (cartouche d'imprimante)



Le rendement de la cartouche est lié à l'usage, au nombre de pages qu'il est possible d'imprimer pour un coût donné. Renseigne sur l'efficacité de la cartouche.

Il est calculé conformément aux normes ISO/IEC 19752 (Laser Noir), ISO/IEC 19798 (Laser Couleur) et ISO/IEC 24711 (Encre).

Archivage, durabilité des imprimés (système d'impression)



Garantit la permanence des documents imprimés sur une certaine période, pour des raisons légales par exemple. Critère généralement imposé pour les documents générés et/ou utilisés par des organismes gouvernementaux ou instances publiques, comme par exemple les notaires dans certains pays.

Les cartouches utilisées dans certains appareils d'impression (mentionnées dans le rapport d'essai) sont conformes aux exigences de la norme ISO 11798.

Garantie (cartouche d'imprimante)



La garantie est liée au coût, et constitue une exigence légale pour les fournisseurs dans de nombreux circuits commerciaux.

Le produit doit être couvert par une garantie.

Plus d'informations ? Tournez la page...

Compiled by HP Inc. in December 2017

Responsabilité du producteur pour les DEEE (cartouche d'imprimante)



Conformité à la réglementation DEEE nationale, et plus particulièrement :

- les cartouches doivent être marquées d'un sigle représentant une poubelle à roulettes barrée au moment de la mise sur le marché
- enregistrement du producteur (directement ou via une filière agréée)

Obligations complémentaires :

- information signalant aux consommateurs que les déchets issus de ces produits doivent être triés selon le flux de déchets adéquat
- financement de la filière de collecte et traitement

Certains pays disposent d'un registre national des producteurs d'EEE, et/ou demandent à ces producteurs d'être membres d'un organisme agréé, d'autres imposent le recours à un prestataire de services selon la zone de collecte des déchets.

Le mode de vérification dépend des règles édictées par chaque État membre. Il peut s'agir par exemple de la présentation d'un numéro d'enregistrement ou d'un certificat d'adhésion.

Vérifiez que le marquage «poubelle barrée» est bien appliqué à la cartouche.



Vérifiez que le producteur (au sens de la Directive DEEE) est bien enregistré au niveau national (tant les producteurs de cartouches d'origine que les producteurs de compatibles, cartouches reconditionnées ou rechargées).

FRANCE

www.syderep.ademe.fr/en/commun/deee

OUI

La Directive révisée 2012/19/EU est entrée en vigueur au 13 août 2012 et a pris effet au 14 février 2014¹.

Tous les EEE doivent être classés selon les catégories listées à l'Annexe III. L'Annexe IV comporte une liste non-exhaustive des EEE selon les catégories de l'Annexe III (open scope).

Cf Annexe IX, Marquage des EEE².

Qualité de l'air intérieur (système d'impression)



Les cartouches testées avec une imprimante doivent respecter les valeurs limites d'émissions relatives aux substances chimiques (COVT, COV, styrène et benzène) et aux particules ultrafines spécifiées par l'écolabel 'Ange bleu' RAL-UZ 171 ou RAL-UZ 205.

Le mode de vérification : certifications selon RAL-UZ 171, 205, 177, ou écolabel Nordic Swann pour équipement d'imagerie version 6.4 (et 5.3 pour les cartouches reconditionnées), certification TUEV (TÜV)/LGA pour le toner ou un autre écolabel équivalent de Type I (selon la norme ISO 14024), conforme à ces critères, ou des dossiers techniques confirmant qu'un test relatif aux émissions chimiques et particules a été effectué conformément aux normes ISO/IEC 28360:2012, et que les limites d'émissions de RAL-UZ 171 ou RAL-UZ 205 sont respectées.

Demander :

- Le certificat valable d'un des écolabels spécifiés ou
- Le contrat d'utilisation applicable ou
- Une attestation délivrée par l'un de ces d'écolabels.

Demander, à titre alternatif :

- Un dossier technique respectant les exigences spécifiées et préparé conformément au Chapitre 5 de l'Annexe S-M de RAL-UZ 171 ou 205.

Pas directement. Les États membres disposent de lois Santé, Sécurité, Environnement et affichent une sensibilisation publique croissante envers la QAI.

Références légales pour les valeurs limites d'exposition professionnelle pertinentes et obligatoires :

- Valeurs limites d'exposition professionnelle à caractère indicatif ou impératif de l'UE : Valeurs limites contraignantes d'exposition professionnelle ('BOELV'), Directive 2004/37/CE, Parlement Européen et Conseil européen, 2004 (version amendée).

- **La France** dispose d'exigences réglementaires et de recommandations formulées par les agences en charge de la santé notamment concernant les établissements recevant du public, ce sont notamment :

Décret 2011-1728 du 2 décembre 2011⁴

Décret n°2012-14 du 5 janvier 2012⁵

Décret 2015-1000 du 17 août 2015⁶

Décret n° 2011-321 du 23 mars 2011⁷ et arrêté du 19 avril 2011 (modifiés)⁸: concerne l'obligation d'étiqueter tous les produits destinés à la construction et à la décoration depuis le 1/09/2013⁹.

ISO/IEC 28360:2015 est une procédure de mesure standard permettant de déterminer les émissions chimiques provenant d'équipements informatiques et d'appareils électroniques grand public. La norme ISO définit la méthodologie de test reconnue à l'échelon international pour mesurer les émissions des imprimantes, et requiert des essais dans des conditions d'utilisation intensive.

Domaine

Impact environnemental tout au long du cycle de vie (système d'impression ou cartouche)



Marquage CE (système d'impression)



Comment saurez-vous si ces critères sont respectés ?

Une preuve peut être fournie en accompagnant les produits des certifications suivantes, classées d'après le nombre d'aspects environnementaux couverts : 'Ange Bleu' RAL-UZ 205 (ou RAL-UZ 171), 'Ange Bleu' RAL UZ 177, écolabel nordique (Nordic Swan) pour système d'impression ver. 6.4, certification TUEV (TÜV)/LGA pour le toner ou autre écolabel équivalent de Type I (conforme ISO 14024 conforme aux critères précédents (avec l'éventuel ajout d'un dossier technique)¹⁰.

Déclaration de conformité UE.

La Déclaration de conformité UE ('EU DoC') d'une imprimante couvre les options/ consommables soumis à des tests destinés à garantir leur conformité aux Directives applicables de l'UE.

Les rapports d'essai porteront sur les composantes de l'imprimante (modules, fournitures, adaptateur pour imprimante,...).

Le fabricant appose le marquage CE sur l'imprimante ce qui est légalement requis pour utiliser une imprimante dans les États membres de l'UE.

Si des cartouches utilisées dans une imprimante ne figurent pas sur la DoC, le marquage CE n'est plus garanti et l'imprimante ne peut être utilisée (mise sous tension), sauf si le fabricant de ces cartouches apporte la preuve que la « conformité CE » de l'imprimante pourvue de ces cartouches (rapport de test EMC, par exemple) est assurée.

À quoi faut-il être attentif ?

Demander :

- Le certificat valable d'un des écolabels spécifiés ou
- Le contrat d'utilisation applicable ou
- Une attestation délivrée par l'un de ces écolabels.

Demander, à titre alternatif :

- Un dossier technique respectant les exigences des écolabels spécifiés.

S'assurer que la « Déclaration de conformité UE de l'imprimante » inclut les cartouches utilisées.

En cas d'utilisation de cartouches non originales, demander au « fabricant de ces cartouches » d'apporter une « preuve de conformité » pour le marquage CE. Via la présentation :

a) d'une nouvelle EU DoC, ou

b) de rapports d'essais adéquats

Ne pas utiliser une imprimante dont la conformité CE n'est pas confirmée.

Est-ce une exigence légale ?

NON (pas obligatoire dans la directive EU sur les achats publics), bien que l'exigence générale de tenir compte de l'impact d'un produit sur toute sa durée de vie existe déjà au sein de diverses réglementations.

OUI - Marquage CE sur le produit

a) Les Directives européennes suivantes sont généralement applicables aux systèmes d'impression bureautiques et exigent un marquage CE sur l'imprimante (en tant que symbole de conformité visible) :

2014/35/UE : Directive Basse Tension (Sécurité des produits, 'LVD')

2014/30/UE : Directive sur la compatibilité électromagnétique, ('EMC-D')

2014/53/UE : Directive sur les équipements radioélectriques ('RED')

2011/62/UE : Limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses ('RoHS')

2009/125/CE : Directive en matière d'écoconception – produits liés à l'énergie (écoconception).

L'EU DoC de l'imprimante inclut la déclaration de conformité du fabricant concernant les exigences CE, uniquement valable pour les « options/consommables testés/vérifiés ». Tout acteur qui change une « configuration d'imprimante établie » endosse les « responsabilités du fabricant » et doit assurer la conformité CE (en soumettant des rapports d'essais, par exemple). A défaut, le marquage CE n'est plus valable et l'imprimante ne peut plus être mise sous tension.

b) Oui à partir de 2019 (RoHS), les cartouches seront couvertes par la directive RoHS révisée 2011/65/EU, entrée en application le 3 janvier 2013.

¹See art 2, letter 1 (b) from 15 August 2018, subject to paragraphs 3 and 4, to all EEE

²Liens: 1) <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32012L0019&from=EN>

2) Voir aussi: <http://ec.europa.eu/environment/waste/weee/pdf/faq.pdf> qu. 3.9.

³Critères RAL UZ 171 (système d'impression pour bureau): <https://www.blauer-engel.de/en/products/office/drucker-und-multifunktionsgeraete-2017>

⁴<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024909128&categorieLien=id>

⁵<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025105291&categorieLien=id>

⁶<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031052712&categorieLien=id>

⁷<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2011/3/23/DEVL1101903D/jo>

⁸<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023991852>

⁹<https://www.anses.fr/fr/content/qualite%20de-%20l%20air-int%20rieur-%20A9tablissement-de-valeurs-%20A9glementaires-et-surveillance>

¹⁰ISO 14024 pour écolabels de type I. ISO 14024: <https://www.iso.org/fr/standard/23145.html>

Ange Bleu': www.blauer-engel.de/en Écolabel nordique (Nordic Swan) pour équipement d'impression ver. 6.4 et ver. 5.3 pour cartouches de toner OEM reconditionnées : www.nordic-ecolabel.org

Domaine

Comment saurez-vous si ces critères sont respectés ?

À quoi faut-il être attentif ?

Est-ce une exigence légale ?

Fiche de données sécurité « FDS » (cartouche d'imprimante)



Fiche de données sécurité disponible sur le Web ou sous une autre forme.

La FDS doit être disponible dès la 1^{ère} livraison (nécessaire pour les produits classés dangereux en langue locale) ou sur demande (suffisant pour les produits non classés dangereux). Demander par exemple avant la commande la confirmation que les FDS sont bien disponibles.

OUI
Sur la base du règlement CE 1272/2008 (CLP).
Le format et le contenu des FDS sont spécifiés à l'Annexe II du Règlement REACH (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015, modifiant le règlement (CE) 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil de l'UE concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la limitation des substances chimiques ('REACH').

Rendement (cartouche d'imprimante)



Les rapports de rendement spécifiés dans ces normes doivent être fournis afin de prouver les allégations de rendement.
Les normes ISO évaluent le nombre de pages pouvant être imprimées à l'aide d'une cartouche avec une imprimante spécifique, dans le cadre d'une impression continue au sein d'un environnement contrôlé.

Demander des rapports relatifs aux tests effectués conformément à l'une des normes suivantes : ISO/IEC 19752, ISO/IEC 19798 ou ISO/IEC 24771, et attestant du rendement.

Non

Archivabilité, durabilité des imprimés (système d'impression)



Rapports de tests adéquats conformément à ISO 11798 ou certificats ISO 11798 délivrés par une instance de certification.

La qualité des imprimés dépend toujours des facteurs suivants :

- Moteur d'impression (imprimante), et
- Consommables, et
- Papier

Ces trois composantes sont couvertes par un certificat ISO 11798.

Une certification sera nécessaire à nouveau si une autre cartouche que celle mentionnée dans le certificat/rapport de test est utilisée dans une imprimante.

Déterminer si l'« archivabilité » ou la « durabilité » des imprimés est souhaitée pour votre application. Si oui, demander la certification ISO 11798 au fournisseur des consommables.

Si le système d'impression est certifié, les imprimés seront conformes aux exigences légales. En l'absence de cette certification, les imprimés risquent d'être non conformes.

Non obligatoire dans tous les États membres de l'UE, mais pour certains d'entre eux et dans certaines applications (par ex certaines applications du secteur public en Belgique, en Finlande, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Suède ou en Suisse).

La France dispose de textes et de recommandations en la matière, ce sont notamment :

- Décret n° 2010-783 du 8 juillet 2010 portant modifications diverses du code général des collectivités territoriales¹¹
- « Circulaire 10081032174C » du 14 décembre 2010¹²

ISO11798 - Permanence et durabilité de l'écriture, de l'impression et de la reprographie sur des documents papier¹³.

Garantie (cartouche d'imprimante)



Disponibilité d'informations sur les conditions de garantie (réparation et remplacement) de vos fournitures, y compris la durée de la garantie.

Vérifier la documentation fournie avec le produit ou référencée en ligne.

Les lois relatives aux obligations de garantie varient d'un pays à l'autre, bien qu'il y ait un minimum d'harmonisation au sein de l'UE. Leur applicabilité doit être vérifiée en fonction du pays et du circuit de distribution.

- Si un fabricant vend directement ses produits (boutiques en ligne, par exemple), il doit fournir aux clients une garantie légale de 2 ans au sein de l'UE ; et en tant que vendeur, HP doit fournir la déclaration de garantie sur demande du consommateur.
- En tant que vendeurs aux consommateurs, les détaillants ont l'obligation de fournir la garantie légale de 2 ans susmentionnée. Certains pays étendent ces obligations et les appliquent aussi au fabricant.
- La déclaration de garantie d'un fabricant doit inclure des détails sur les conditions, limitations et exclusions de la garantie. La déclaration de garantie est contraignante tant pour les fabricants que pour les détaillants.

¹¹<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2010/7/8/IOCB0916650D/jo>

¹²http://www.amf.asso.fr/upload/fichiers/documents/AMF_10185_CIRCULAIRE_NOR__10081032174C_.pdf

¹³http://www.iso.org/iso/iso_catalogue/catalogue_tc/catalogue_detail.htm?csnumber=20031